



---

CHANCELLERIE D'ÉTAT  
BUREAU DE LA  
COMMUNICATION

---

# L'Etat de Neuchâtel s'offre une nouvelle identité visuelle

La chancellerie d'Etat communique :

– Suite au changement de l'affranchissement poste pour le courrier de l'Etat de Neuchâtel qui sera introduit au 1<sup>er</sup> juin 2008, une analyse a été menée par la Chancellerie d'Etat afin de standardiser les enveloppes double fenêtre sans impression et pour développer une nouvelle charte graphique, soit définir un logo unique représentant la République et Canton de Neuchâtel sur les différents supports : papier à lettre, publications diverses, cartes de visite et site internet. Cette nouvelle identité visuelle sera introduite officiellement dès le 1<sup>er</sup> juin 2008.

– Ce nouveau système permettra de réaliser des économies sur les enveloppes, ainsi qu'une standardisation des enveloppes avec les différents partenaires.

La nouvelle charte graphique, qui met l'accent sur les nouvelles technologies, permet pour sa part d'unifier graphiquement les différentes applications et supports, ce qui améliore l'image visuelle de l'Etat de Neuchâtel, tout en la modernisant – la charte graphique actuelle date de 1993.

A noter que les travaux ont été menés par les services concernés de l'administration cantonale et n'ont pas causé de dépense nouvelle pour l'Etat.

Ci-dessous le nouveau logo officiel:



**Pour de plus amples renseignements :**  
**Jean-Marie Reber, chancelier d'Etat, tél. 032 889 40 00.**

– Neuchâtel, le 30 mai 2008